

Citoyen de l'école, citoyen du monde

par Yannick Ziegler *

En 1997, j'avais 18 ans : j'ai dû voter pour la première fois. J'ai eu le sentiment de vivre une espèce de rituel de passage à l'âge adulte. Je venais de poser mon premier «acte citoyen» concret, mais l'enjeu démocratique me dépassait. J'achevais un parcours de douze années passées au sein d'un établissement scolaire bruxellois de renom, devant la porte duquel, aujourd'hui, des centaines de parents font la queue et rivalisent de ruse afin d'y inscrire la Belgique de demain. Je n'y ai reçu aucune formation civique. Si on m'avait appris le mot «*démocratie*», c'était d'une manière toute théorique, dictionnaire à l'appui.

Un mois après que j'eus obtenu mon CESS, un décret fut promulgué, qui reçut le nom de «*Missions*». Les professeurs, tels des prosélytes du droit de cité, reçurent la charge de «*préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures*»⁽¹⁾. Aujourd'hui, je suis moi-même enseignant, en mission pédagogique, «*Agent Spécial de la démocratie*». «*C'est l'enfant lui-même qui doit s'éduquer, s'élever avec le concours des adultes. Nous déplaçons l'acte éducatif : le centre de l'école n'est plus le maître mais l'enfant*». Quand Freinet⁽²⁾ a avancé ce principe, il mettait en place la base de la pédagogie institutionnelle. À mon sens, ce genre de démarche est la plus apte à aider les pouvoirs organisateurs à accomplir cette mission, qui est de veiller à ce que «*chaque établissement scolaire éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et mette en place*

des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école»⁽³⁾.

La démocratie en miniature

À l'Institut de la Sainte-Famille d'Helmet, un projet de pédagogie institutionnelle a vu le jour, qui non seulement remplit tous ces points du Décret Missions, mais qui vise aussi à diminuer les actes de violence et à favoriser l'accrochage scolaire : on l'appelle «*école citoyenne*». Au début de l'année scolaire, les quelque trente classes de l'établissement se posent une même question : «*Comment faire pour vivre ensemble dans le respect ?*». Toutes les idées de réponse, données par chaque élève, sont transcrites et rassemblées. Des volontaires, de la première à la sixième année, relèvent et retiennent les principes cités par la majorité, éléments à partir desquels ils rédigent une loi qui est alors fêtée et proclamée, puis affichée dans toute l'école. Chacun s'engage dès lors à la respecter. Après avoir élaboré ces règles du «*vivre ensemble*», les élèves et les adultes de l'école devront les gérer conjointement à travers le conseil de citoyenneté qui se réunira toutes les semaines avec la direction pour appréhender les problèmes de respect dans l'école, mais aussi pour encourager ou soutenir les initiatives citoyennes les

plus variées. Le Conseil de citoyenneté est intégré dans l'école et la direction le reconnaît dans ses rôles. C'est un organe qui encourage les projets, qui accueille les nouveaux élèves, qui félicite les actes citoyens et qui débat des situations où la loi acceptée par l'ensemble des élèves est enfreinte. Il peut «*inviter*» des élèves à venir s'expliquer sur certains points et, si l'élève en question le souhaite, réfléchir ensemble à des solutions. Si l'élève n'accepte pas l'invitation du Conseil de citoyenneté, c'est la discipline au sens classique – traditionnellement plus répressive – qui prend le relais. Chaque élève qui le désire peut être candidat pour représenter ses pairs au sein de cet organe. Pour y siéger, il doit être élu démocratiquement par les autres élèves de son année. Tous les élèves de l'école se rendent alors aux isolements, certains font office d'assesseurs et dépouillent les scrutins.

Cinq cent cinquante élèves connaissent maintenant le sens du mot démocratie sans en avoir lu la définition dans le dictionnaire. Chacun d'entre eux a gagné son droit de cité et agit en citoyen de son école. Tous ont écrit ensemble ce joli point de loi qu'ils s'engagent à vivre au quotidien et à faire respecter : «*Avançons vers l'inconnu en nous mélangeant car personne n'est Supérieur. Respectons-nous, nous sommes l'avenir !*» Mission accomplie.

* Professeur de français à l'ISF, coordinateur du projet «une école citoyenne»

(1) In Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, chapitre 2 – article 6, 1997.

(2) Freinet (C), Pour l'école du peuple, éd. F. Maspero, Paris, 1946.

(3) In Décret définissant les missions ..., chapitre 2 – article 8, 1997.